Mons

Vo
pastor
l'époq
timi,
territo
renonc
dans l

Le
torale,
la seco
autres
dans le

(No. 76.)

Circulaire au clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
15 Avril 1878.

I. Visite pastorale.
II. Retraites.
III. Propagation de la Foi.
IV. Rapport annuel.
V. Confession des enfants durant l'année.
VI. Avis à donner concernant les insectes qui dévorent les patates.

MONSIEUR,

I.

Vous recevrez avec la présente l'itinéraire de la visite pastorale de 1878. L'incertitude où je suis encore sur l'époque où aura lieu l'érection d'un diocèse à Chicoutimi, ne me permet guère d'annoncer une visite dans ce territoire pour cet été, avec le risque d'être obligé d'y renoncer si le bref d'érection venait à être promulgué dans l'intervalle.

Le mandement (No. 37) pour la seconde visite pastorale, sera publié tel qu'il est dans les paroisses où c'est la seconde fois seulement que je les visite. Dans les autres il sera aussi publié avec une légère modification dans les premières phrases, parceque c'est la troisième

fois que je les visite. Il faudra aussi publier le prône sur la confirmation (*voir l'app. du rituel, page* 40). Si vous n'avez pas ce mandement, il vous sera envoyé sur demande faite à M. Collet.

II.

La retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire mardi le 27 août prochain au soir, pour se terminer mardi le 3 septembre au matin. Celle de MM. les Vicaires, et autres prêtres obligés à l'examen annuel, s'ouvrira à l'Archevêché, mardi le 10 septembre, au soir et se terminera mardi, le 17 du même mois, au matin.

J'invite spécialement à la première MM. les Curés qui n'ont pu assister à celle de l'année dernière. Quant à la seconde, l'exiguité du local où elle a coutume d'avoir lieu, fait désirer qu'elle ne soit suivie, autant que possible, que par MM. les Vicaires et autres prêtres tenus à l'examen.

L'on devra arriver à la retraite dès le commencement, et en suivre les exercices jusqu'à la fin, sans céder dans l'intervalle la place à un autre.

Tous les prêtres du diocèse, même ceux employés dans les Séminaires et Colléges, qui n'ont pas encore quatre ans accomplis de prêtrise, voudront bien se rappeler que le règlement publié dans la circulaire du 5 juin 1855, concernant l'examen qu'ils doivent subir, est un règlement permanent fondé sur le XII décret du premier Concile Provincial, qui exige aussi des mêmes prêtres qu'ils présentent deux sermons sur les sujets déterminés par l'évêque. Ils feront donc leur possible pour s'y conformer, sous peine de suspense. L'examen commencera lundi, veille de la seconde

retraite, à 2 h. après-midi ; tous doivent être rendus à l'heure fixée, et ne pas se faire attendre.

Pour que les paroisses ne demeurent pas sans secours, durant la retraite de MM. les Curés, un prêtre devra résider dans une de celles qui sont désignées sous le même numéro, sur le tableau joint à la présente. Ce prêtre, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à exercer tous les devoirs de desservant à l'égard des fidèles des paroisses dont il aura la garde, et de plus à biner, le dimanche qui se rencontre dans l'intervalle choisi pour la retraite, afin de leur faciliter le moyen d'entendre la Sainte Messe. Il pourra même biner deux fois, dans le cas où le prêtre qu'il remplacera serait obligé d'être absent deux dimanches de sa paroisse. Il lui sera loisible, comme desservant, de déléguer un autre prêtre pour la célébration des mariages.

MM. les Curés qui viendront à la retraite, voudront bien informer leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises pour la desserte de leurs paroisses pendant leur absence. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas trouvé moyen de procurer la messe à leurs paroissiens le dimanche qu'ils seront absents, les avertiront de se rendre aux paroisses voisines ; ou, s'il était trop difficile de s'y transporter, ils les avertiront qu'ils sont dispensés, ce jour-là, de l'obligation d'assister au Saint Sacrifice.

Je recommande particulièrement à chaque prêtre d'apporter avec lui un surplis, pour la clôture de la retraite. Et je profite de la circonstance pour faire la même recommandation aux MM. du clergé toutes les fois qu'il y a concours à la basilique, parcequ'il est quelquefois impossible de fournir des surplis à tous ceux qui s'y trouvent.

TABLEAU MENTIONNÉ CI-DESSUS.

1. Rivière du Loup et St-Antonin,
2. Notre Dame du Portage et St-André,
3. St-Alexandre et Ste-Hélène,
4. Kamouraska et St-Paschal,
5. St-Denis, St-Philippe et Mont-Carmel,
6. La Rivière-Ouelle et St-Pacôme,
7. Ste-Anne et St-Onézime,
8. St Roch et Ste Louise,
9. St-Jean Port Joly et St-Aubert,
10. L'Islet, St-Cyrille et St-Eugène,
11. Le Cap St-Ignace et St-Thomas,
12. St-Pierre et St-François,
13. Berthier et St-Valier,
14. St-Raphaël et St-Cajétan d'Armagh,
15. St-Michel et Beaumont,
16. St-Gervais et St-Charles,
17. St-Lazare et Ste-Claire.
18. Buckland, Montminy et St-Magloire,
19. Ste-Germaine et Ste-Justine,
20. Ste-Hénédine et Ste-Marguerite,
21. St-Edouard et St-Malachie de Frampton,
22. St-Côme, St-George et St-François de la Beauce,
23. St-Sébastien et St-Vital,
24. St-Honoré et St-Evariste,
25. St-Victor et St-Ephrem de Tring,
26. St-Joseph et St-Frédéric,
27. Ste-Marie et SS-Anges,
28. St-Elzéar et St-Séverin,
29. St-Sylvestre, Broughton et S.-Cœur,
30. St-Narcisse et St-Patrice,
31. St-Ferdinand et Ste-Sophie,
32. St-Calixte,
33. Ste-Julie et Inverness,
34. St-Isidore et St-Lambert,
35. Ste-Anastasie et Ste-Agathe.
36. St-Anselme et St-Henri,
37. St-Joseph de la Pointe Lévis, N. D. de la Victoire et St-David,
38. St-Jean Chrysostôme et St-Romuald,
39. St-Nicolas et St-Etienne de Lauzon,
40. St-Antoine et St-Apollinaire,
41. Ste-Croix et St-Flavien,
42. Lotbinière et St-Edouard,
43. Ste-Emmélie et St-Jean Deschaillons,

ITINERAIRE DE LA VISITE EPISCOPALE DE 1878.

1.—Laval	*Lundi,*	10 et 11 juin.
2.—Ange Gardien		11 " 12 "
3.—Sainte Anne	12,	13 " 14 "
4.—S. Féréol		14 " 15 "
5.—S. Tite		15 " 16 "
6.—S. Joachim	*Dim.*	16 " 17 "
7.—Château Richer		17 " 18 "
8 —Beauport et Sault Montmorency	18,	19 " 20 "
9.—Charlesbourg (1)	*Fête-Dieu.*	20 " 21 "
10.—Lac Beauport		22 "
11.—Stoneham		22 " 23 "
12.—Tewkesbury	*Dim.*	23 " 24 "
13.—Valcartier		24 " 25 "
14.—Ste. Catherine		25 " 26 "
15.—S. Raymond		26 " 27 "
16.—S. Basile		27 " 28 "
17.—S. Alban		28 " 29 "
18.—S. Casimir		29 " 30 "
19.—S. Ubald	*Dim.*	30 " 1 juillet.
20.—N. D. de Batiscan (2)		1 " 2 "
21.—Grondines		3 " 4 "
22.—Deschambault		4 " 5 "
23.—Portneuf		5 " 6 "
24.—Cap Santé		6 " 7 "
25.—Ecureils	*Dim.*	7 " 8 "
26.—Ste. Jeanne		8 " 9 "
27.—Pointe aux Trembles		9 " 10 "
28.—S. Augustin		10 " 11 "
29.—Ancienne Lorette		11 " 12 "
30.—S. Ambroise	12	13 " 14 "
31.—S. Félix	*Dim.*	14 " 15 "
32.—S. Colomb		15 " 16 "
33.—Ste. Foye		en Octobre.

(1) Coucher à Charlesbourg le 21 au soir, aller au lac Beauport pour y dire la messe le 22 à 8 h. et donner la confirmation ; dîner à Stoneham où l'entrée solennelle se fera à 1 h. et ensuite visite non solennelle à S. Adolphe.

(2) Le 2 juillet, messe et confirmation à 7 h. à N. D. de Batiscan ; dîner à S. Ubald, coucher à S. Casimir. Le 3 au matin, à 9 h. départ pour les Grondines où l'ouverture de la visite aura lieu à 1½ h. P. M.

N.
paroi
ci-de
dant

M
enser
le soi

C'e
pour
au tré

Me
alloca

44. Les Grondines et Deschambault,
45. St-Ubald, St-Casimir et St-Alban,
46. Portneuf et Cap Santé,
47. St-Bazile et St-Raymond,
48. La Pointe-aux-Trembles et St-Augustin,
49. Les Ecureuils et St-Jeanne,
50. St-Colomb et Ste-Foye,
51. Ancienne Lorette et St-Ambroise,
52. Charlesbourg et Stoneham,
53. Beauport et Sault Montmorency,
54. Ste-Catherine et Valcartier,
55. L'Ange Gardien et le Château Richer,
56. Ste-Anne et St-Joachim,
57. St-Ferréol et St-Tite des Caps,
58. La Petite Rivière et la Baie St-Paul,
59. St-Urbain et St-Hilarion,
60. Les Eboulements et St-Irénée,
61. La Malbaie et Ste-Agnès,
62. St-Fidèle et St-Siméon,
63. N. D. du Lac, St-Louis et St-Prime,
64. Hébertville et St-Jérôme,
65. N. D. de Laterrière et St-Dominique,
66. Chicoutimi, Ste-Anne et St-Fulgence,
67. St-Alphonse et St-Alexis,
68. Tadousac, Escoumains et Mille Vaches.

N. B.—MM. les Curés et Missionnaires dont les paroisses ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite en les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.

MM. les Curés de l'Ile d'Orléans peuvent s'arranger ensemble, de manière à laisser a un seul d'entre eux le soin de toute l'île.

III.

C'est dans le cours du mois d'août que les aumônes pour la Propagation de la Foi doivent être transmises au trésorier, M. Têtu, aumônier de l'Archevêché.

Messieurs les Missionnaires qui ont besoin d'une allocation de la Propagation de la Foi, pour eux-mêmes

ou pour leurs missions, doivent donner dans le cours du mois d'août, chaque année, un compte exact de leurs besoins et des raisons qui démontrent la nécessité de cette allocation. Faute de se conformer à cette règle, ils s'exposent à en être privés. Ils ne doivent pas oublier de donner aussi un rapport sur leurs missions afin d'intéresser tous les fidèles à cette œuvre, par les extraits qu'on on fera dans les annales.

Je remarque avec peine que quelques paroisses n'ont pas envoyé leur contribution à l'œuvre de la Propagation de la Foi, depuis deux ou trois ans.

Je vous prie donc de vouloir bien me faire connaître la cause de cette omission, et de prendre les mesures que vous jugerez convenables pour la faire réparer au plus tôt.

Veuillez bien rappeler aux personnes chargées de recueillir ces contributions, que c'est un devoir pour elles de les transmettre exactement au trésorier de l'œuvre, tous les ans, dans le mois d'août.

Je profite aussi de l'occasion pour vous prier instamment de travailler avec persévérance à exciter et à entretenir le zèle de vos paroissiens pour cette sainte œuvre ; et cela dans l'intérêt de leur propre salut, comme il vous sera facile de le leur faire comprendre, aussi bien que dans celui de nos missions, et de la conversion des infidèles.

IV.

MM. les Curés voudront bien se rappeler que le rapport annuel qu'ils sont tenus de faire suivant la formule donnée à la page 119 de l'Appendice du rituel, doit être présenté *avant le premier septembre.*

Ce rapport doit être écrit sur papier *in quarto*, pour qu'il puisse facilement être inséré dans les cartables particuliers de chaque paroisse ou mission, et non pas sur petit papier à lettres.

Dans les rapports annuels on omet quelquefois des réponses sous prétexte qu'elles sont les mêmes que les années précédentes, ou bien qu'on n'a rien à dire... De là il arrive que quand j'ai besoin de quelque information, je suis obligé de parcourir plusieurs rapports pour trouver ce qu'il me faut, et comme cela remonte quelquefois à plusieurs années, je ne puis avoir de certitude sur l'état actuel des choses.

Ce rapports doivent être signés et datés.

V.

Je crois utile de rappeler ici l'ordonnance de notre second Concile concernant le nombre de fois que les enfants doivent être confessés chaque année : " Parochi, " quantum fieri poterit, *saltem bis aut ter* in anno eos " confitentes audiant, præsertim cum jam incipiunt at- " tingere ætatem primæ communionis, atque ad gratiam " absolutionis, in quantum poterunt, illos præparent, " dispositoque absolvant." Il ne suffit donc pas de les confesser *une fois* par année. Le seul moyen de s'assurer qu'il viennent *tous*, est de les réunir à des époques fixes, soit à l'église, soit dans les écoles, surtout quand il s'agit d'endroits un peu éloignés de l'église. Les instructions sur la visite annuelle de la paroisse (*Appendice du Rituel, page* 115...), rapportent le texte du Rituel Romain qui oblige chaque curé à faire un recensement de toutes les familles de la paroisse et de marquer distinctement quels sont les communiants et les non-communiants. Avec ce tableau à la main, rien de plus facile que de s'assurer si tous les enfants en âge de se confesser se sont présentés. Pour s'être trop confié

à la bonne volonté des parents, un curé s'expose à répondre de leur négligence, en laissant croupir dans le péché et les mauvaises habitudes, de pauvres enfants qu'un peu plus de soin aurait sauvés. Le plus souvent ce sont précisément ceux qui auraient plus besoin de se confesser qui ne se présentent point.

VI.

Le 13 juin 1877, je vous ai adressé une circulaire (No. 66.) dans laquelle je vous invitais à mettre vos paroissiens en garde contre les ravages de cet insecte qui dévore les feuilles et la tige de la patate et par là fait périr cette plante si précieuse pour notre pays.

Grâces à Dieu, les ravages de cet insecte n'ont pas été bien sensibles l'année dernière, mais il ne faut pas oublier qu'il se multiplie et voyage avec une effrayante rapidité et qu'il est de la plus grande importance de le détruire sans délai là où il fait son apparition. Chaque cultivateur doit donc visiter soigneusement et fréquemment ses champs, et s'aider de tous les membres de sa famille pour détruire l'insecte à ses différents états et surtout ses œufs. Le moyen le plus sûr de l'anéantir est de le jeter au feu.

Tout en invitant vos paroissiens à recourrir aux moyens humains pour arrêter ce fléau, vous ne manquerez pas de les exhorter à implorer le secours de Dieu. A cet effet, je vous autorise à faire des prières et des processions publiques toujours si efficaces dans les temps de calamité. Nous implorerons particulièrement la puissante protection de la Bonne Sainte Anne, patronne de notre province. Cette procession se fait comme aux rogations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

s'expose à ré-
oupir dans le
ıvres enfants
plus souvent
lus besoin de

. .

ıne circulaire
à mettre vos
de cet insecte
tate et par là
re pays.

ecte n'ont pas
l ne faut pas
ne effrayante
ortance de le
ion. Chaque
t et fréquem-
nembres de sa
rents états et
de l'anéantir

ecourrir aux
vous ne man-
le secours de
re des prières
efficaces dans
particulière-
Sainte Anne,
ssion se fait

de mon sin-

E QUÉBEC.